Nous ne pouvons donc trop recommander l'uſage d'un aliment ſi avantageux, qui eſt agréable, & ſur lequel l'expérience a prononcé par le ſuccès le plus conſtant. En foi de ce. A Paris ce 2 Février 1769.

DE GEVICLAND, SALLIN, Docteurs Régents de la Faculté de Médecine en l'Univerſité de Paris.

DE LA FAYE, Profeſſeur & Démonſtrateur Royal.

SARRAU, Chirurgien ordinaire des Bâtimens du Roi.

LETTRE DE M. LE B. DE LA TOUR D'AIGUES.

Aux Auteurs.

Sur les Troupeaux des Bêtes à laine de M. d'Etigny.

J'ai vu, Meſſieurs, dans vos dernieres Gazettes, qu'on demandoit ce qu'étoit devenu le troupeau de M. d'Etigny. L'intérêt qu'on y prend paroit bien rationnable; car ce ſeroit une vraie perte. Je puis aſſurer qu'il ne manquera totalement en France, puiſque j'en ai actuellement un troupeau de 400 bêtes, dont la qualité eſt aſſurée; il y a plus de quatre ans que j'ai commencé cet eſſai qui m'a très-bien réuſſi. Mes laines ſont employées par M. Rouſſel de Marſeille dans ſes Fabriques de *bonnets de Tunis*. Il en eſt extrêmement content, & me les paye en ſuint à raiſon de 75 liv. le quintal, poids de Table. En un mot, je ſuis arrivé au terme d'avoir bien-tôt de nombreux troupeaux de cette belle race.

ANNONCE DE LIVRES.

L'Agriculture ſimplifiée, Brochure in-12. A Paris, chez Bailly, rue du Hurpoix.

L'Année Champêtre, qui traite de ce qu'il convient de faire chaque mois dans le potager, 3 vol. in-12. A Paris, chez Vincent, rue S. Severin, prix 9 liv. reliés.

Reflexions ſur le Commerce des Bleds, Brochure in 8°. A Amſterdam, & ſe trouve à Paris chez la veuve Pierres, rue Saint Jacques.

Nous donnerons un extrait de cet Ouvrage qui nous a paru ſagement écrit. Nous penſons que ceux qui écrivent pour ou contre le commerce des bleds, ne peuvent ſe diſpenſer de lire cette Brochure avec attention, & en ſe dépouillant de tous préjugés qui empêchent toujours de juger ſainement les choſes.

ÉCOLE ROYALE VÉTERINAIRE DE PARIS.

Le 28 Février un nouveau concours, dont l'objet a été les muſcles du cheval conſiderés en général & en particulier, a prouvé tout le zele des Eleves de l'Ecole Royale Vétérinaire de Paris, & l'ardeur avec laquelle ils ſe livrent à l'étude de l'Art qu'ils doivent embraſſer.

M. Bertin, Miniſtre & Secretaire d'Etat, a préſidé à cette Séance, qui a été honorée de la préſence de pluſieurs perſonnes de conſidération.

Dix Eleves ont été entendus, & ſont les ſieurs Godin, Maréchal-des-Logis du Régiment Dragon d'Autichamps; Plantier, Dragon de la Légion de Hainault; Weber, entretenu par S. A. E. de Saxe; Lacueille du Périgord; Lamaniere, Maillard & Garnier de la Généralité d'Amiens; Genſon, entretenu par l'Ecole Royale Militaire; Gengon, par M. Poulletier de Perigny; Bruyere, par M. l'Intendant de Dombes.

L'Aſſemblée a témoigné la plus grande ſurpriſe de la préciſion avec laquelle chacun d'eux a démontré celles des parties qui lui ſont échues par le ſort; néanmoins elle a jugé que les ſieurs Weber & Godin méritoient le prix qui a été délivré à ce dernier, le ſieur Weber étant plus que ſatisfait de l'honneur qu'il s'étoit acquis. Les ſieurs Maillard, Lacueille, Plantier & Lamaniere ont obtenu l'*acceſſit*. Les applaudiſſemens donnés aux autres en exciteront ſûrement de plus en plus l'émulation.

AVIS

Une perſonne deſireroit qu'on voulût bien lui indiquer, par la voie de cette Gazette, la forme la plus avantageuſe d'un bâtiment qui ſeroit deſtiné à ſervir de Magnonerie, & enſuite d'emplacement à retirer & à battre les gerbes d'un Domaine de trois cents arpens.

GRAINS ET FARINES A PARIS.

Etat des differens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Mercredi 22 juſqu'au Samedi 25 Février 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 44 muids 5 ſept. de froment, 4 muids 9 ſeptiers de ſeigle, & 321 muids 2 ſept. de farines; il reſtoit de l'autre marché 184 muids de froment, 27 muids 3 ſeptiers de ſeigle, & 786 muids 4 ſeptiers de farines, ce qui a fait 228 muids 5 ſeptiers de froment, 32 muids de ſeigle, & 1107 muids 6 ſeptiers de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 24 muids 9 ſeptiers de froment; il reſtoit du marché précédent 206 muids 8 ſeptiers, ce qui a fait 231 muids 5 ſeptiers.

Le Samedi 25 Février, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1599 muids 4 ſeptiers tant froment que ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 355 muids 1 ſeptier; de ſorte qu'il en eſt reſté 1244 muids 3 ſeptiers.

Le froment a été vendu à la Halle de 22 à 33 ℔; le ſeigle, de 16 à 20 ℔; le froment a été vendu à la Grêve, de 23 à 33 ℔ *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 2 ℔ 5 ß 9 ₰ à 2 ℔ 15 ß le *boiſſeau*; les farines de remoulage, de 1 ℔ 5 ß 9 ₰ à 2 ℔ 15 ß auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 3 ß 6 ₰ à 3 ß 7 ₰ ½ la *liv.* idem de Paris, idem; pain bis blanc de Goneſſe, de 3 à 3 ß 3 ₰; id. de Paris, de 3 ß 3 ₰ à 3 ß 6 ₰; pain bis clair, de 3 ß à 3 ß 3 ₰; pain bis de Paris, de 2 ß 9 ₰ à 3 ß.

COMMERCE.

LETTRE

De M. de Palomba aux Auteurs.

LOrſque je me ſuis propoſé, Meſſieurs, de compoſer *le Secretaire de Banque Eſpagnol*, je n'ai eu d'autre objet que de faciliter aux Négocians François & Eſpagnols l'intelligence de leurs langues reſpectives, & j'ai recueilli à cet effet un grand nombre de formules de lettres qu'on peut adapter à toutes les circonſtances du Commerce. Je les ai miſes en François & en Eſpagnol, pour l'utilité des deux Nations, & j'ai eu ſoin dans toutes les occaſions d'éclaircir par des notes les mots & les phraſes dont l'intelligence auroit pu embarraſſer le Lecteur. En exécutant le plan de mon Ouvrage, qui eſt purement grammatical, j'ai réflechi qu'il ne ſuffiſoit pas de faciliter la correſpondance des Négocians, mais qu'il ſeroit encore fort utile de les familiariſer avec les termes ſouvent peu connus dans les Dictionnaires qui expriment en François & en Eſpagnol les principales opérations du Commerce: en conſéquence j'ai fait un article des changes; mais comme je ne me pique pas d'être ni parfait Banquier ni parfait Arithméticien, & que mon objet d'ailleurs n'eſt point de donner des leçons ſur le Commerce, mais ſeulement, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, de faciliter l'intelligence de deux langues, j'ai cru devoir puiſer les principes que j'ai énoncés dans des Ouvrages eſtimés & connus. Il eſt vrai que je ne me ſuis point aviſé d'en citer aucun; mais un Maître qui, dans un traité ſur l'écriture, mettroit dans les exemples qu'il donne à imiter des morceaux de différens Auteurs, ne ſeroit certainement pas obligé de les citer. Je me ſuis cru dans la même poſition; pour faciliter aux Négocians l'intelligence du François & de l'Eſpagnol, j'ai raſſemblé pluſieurs morceaux ſur le Commerce, & je ne me ſuis embarraſſé que du choix, afin de ne point multiplier les erreurs imprimées. Si cette conduite a pu bleſſer la délicateſſe de quelqu'un, c'eſt contre mon intention; mais comme je n'ai point eu le deſſein ni de flétrir la gloire de perſonne ni de la partager, je vous prie, Meſſieurs, d'informer le Public qu'il y a dans *mon Secretaire de Banque*, à l'article *des changes*, des principes que j'ai puiſés dans l'Arithmétique méthodique & démontré, &c. par M. Deliſle. J'abandonne donc tout l'honneur de cet article à M. Deliſle à qui il eſt dû.

LETTRE

De MM. les Préſident & Directeur de la Chambre du Commerce de Bayonne à M. de Palomba.

MONSIEUR,

Il n'y a que peu de jours que nous avons reçu, avec la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 10 Décembre dernier, votre Livre, *le Secretaire de Banque Eſpagnol & François*, où Bayonne n'eſt point oublié; nous ſommes extrêmement flattés de cette double marque d'attention, que le mérite de l'Auteur & l'utilité de l'ouvrage nous rendent encore plus précieuſe. Nous nous empreſſons de vous en remercier & de vous aſſurer que nous ſerions charmés de trouver des occaſions de vous témoigner notre ſincere reconnoiſſance: nous partageons d'avance ces ſentimens avec tous nos Négocians & les Eſpagnols nos voiſins, qui ne pourront qu'applaudir avec nous à un ouvrage qui offre à deux Nations amies les moyens & les objets d'une correſpondance de Commerce réciproquement avantageuſe.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *4 Mars 1769.*		AMSTERDAM *le 27 Février.*		LONDRES. *le 20 Fév.*		CADIX. *le 18 Fév. 1769.*	
Amſterdam,	55 1 8e	Paris,	54 1/8	Amſt. à 2 uſ.	34 10	Paris,	76
Lond.	32	Lond.	34 1/2	Dito à nue		Amſterd.	95
Hambourg,	182	Bord.		Hamb.	33 4	Londres,	40
Madrid,	15	Madrid.	93 5 8e 1/2	Paris à un j. d. d.	31 3 8e	Madrid.	au pair
Cadix,	14 19	Cadix.	93 1/2	D° à 2 uſ.		MADRID. *le 2 Fév.*	
Livourne,	95 1/4	Lisbonne	45 11 16e.	Bordeaux.	31 1/4.	Paris,	15 7
Lyon,	1/4 b.	Veniſe.	88 3/4	Cadix.	39 3 8e	Amſt.	40 3 8e
		Gênes,	85 1/8	Madrid,	39 1/4	Lond.	96 1/2
		Livourne,	86 3/4	Livourne,	50 1/8		
		Hamb.	33 1/2				

DU HAVRE, *le 24 Février. 1769.*

Navires en armement.

Le Navire François le *Diomede* de 220 tonneaux, Capit. *la Jonquiere*, Armateurs MM. *Begouen, de Meaux* & Compagnie, eſt en charge dans ce Port pour le Bas de la Côte de S. Domingue, S. Marc, le Petit Goave, & partira à la fin de Mars.

DE HONFLEUR, *le 25 Février.*

Il ſe trouve en charge dans ce Port 5 Navires François; ſçavoir, le *S. Etienne* de 500 tonneaux, Capit. *J. B. Durand*, pour le Cap & le Port-au-Prince: ce Navire, armé par M. *J. B. Premord*, a galerie dunette & toutes les commodités que peuvent deſirer les Paſſagers; l'*Union* de 200 tonneaux, Capit. *Loiſel*; la *Goelette*, l'*Aimable Marie*, de 130 tonneaux, Capit. *Beauval Morin*, tous deux pour le Port-au-Prince, ayant l'un & l'autre pour Armateur M. P. *Lecarpentier*; la *Marie-Gabrielle* de 200 tonneaux, Capit. *Hally*, pour la Guadeloupe, Armateur M. *J. B. Premord*; l'*Heureux* de 180 tonneaux, Capit. *Reſtout*, pour la Côte de Guinée, Armateur M. *Jean Baptiſte Bermont.*

DE NANTES, *le 26 Février.*

Les trois Navires François en charge dans ce Port ſont la *Nouvelle Abondance* de 180 tonneaux, Capitaine *Rochefort*, Armateurs MM. *Arnous*, pour la Guadeloupe ; le *Quaker* de 350 tonneaux, Capit. *Deshayes*, Armateurs MM. *Arnous*, pour Leogane ; le *Fort* de 360 tonneaux, Capit. *Michel*, Armateurs MM. *Portier*, pour le Cap.

Il ſe trouve auſſi en charge dans ce même Port 6 Navires Etrangers ; ſçavoir, les *Trois Sœurs* de 120 tonneaux, Capit. *Gerbrand Pieter Bly*, Interprete le ſieur *Boudet* ; la *Barbara Anna* de 80 tonneaux, Capit. *Jan Douw Battes*, Interprete le ſieur *Van Neunen*, tous deux pour Hambourg ; les *Trois Jennes Sœurs* de 120 tonneaux, Capit. *Jean Weuyte*, interprete le ſieur *Odiette de la Bauche*, pour Middelbourg ; la *Charité* de 70 tonneaux, Capit. *Caſper Stromen*, Interprete le Sr *Boudet*, pour Bremen ; le *Jeune Pranger* de 80 tonneaux, Capit. *Tielze Wiebes*, Interprete le ſieur *Odiette de la Bauche*, pour Rotterdam ; la *Vigilance* de 80 tonneaux, Capit. *Jean Abel*, Interprete le ſieur *Boudet*, pour Amſterdam.

FINANCES.

SUITE de l'Indication des jours de Payement en chaque Mois.

TROISIEME LOTERIE ROYALE.

Converſion en Contrats, Janvier 1770.

Mercr...24..de N°.	638558	à 638571.
Vend....26.....	...572	à ...577.
Lundi ..29.....	...578	à ...584.
Mercr...31.....	...585	à ...591.

Février 1770.

Lundi .. 5.....	...592	à ...614.
Mercr... 7.....	...615	à ...637.
Vend... 9.....	...638	à ...660.
Lundi ..12.....	...661	à ...684.
Mercr...14.....	...685	à ...708.
Vend...16.....	...709	à ...725.
Lundi ..19.....	...726	à ...750.

Deux Sous pour livre du Dixième.

Mercred.21.....	486251	à 486308.
Vend....23.....	...309	à ...386.

Mars 1770.

Vend... 2.....	...387	à ...501.
Lundi... 5.....	...502	à ...601.
Mercr... 7.....	...602	à ...717.
Vend... 9.....	...718	à ...813.
Lundi ..12.....	...814	à ...921.
Mercr...14.....	...922	à 487005.
Vend...16.....	487006	à ...103.
Lundi ..19.....	...103	à ...244.
Mercredi21.....	...245	à ...368.
Vendred.23.....	...369	à ...434.
Lundi ..26.....	...435	à ...507.
Mercr...28.....	...509	à ...614.
Vendred.30.....	...615	à ...684.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Proc. p^r. J. 1769.
Rouſſeau,	26^e.	E.	9
De S^t. Janvier,	55^e.	E.	9

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1769.	*Jeudi 2.*	*Vendredi 3.*	*Samedi 4.*
Ac. des Indes.	1130	1125	1110
Emp. de la Com.		397	
Prom. à 5 p ⅌.	21	21	21
Prom. à 4 p ⅌.	45	45 ½	46
Ac. des Fermes.	845	842 ½	840
Amortiſſement.			
2^e. p. l. du Dix.		7	6 ½
3^e. Loterie.	2 ½ 1769.		2 ½
Annuités.		300	
Coup. d'An.		59 ½	59 ½
Emp. de 50 mil.	39 ½	40	40
Emp. de 30 mil.	46	46	46
Loi. 1759.			
Canada.	49 ½	49 ½ 50	50
4^e. L. Epoques.		14 ½ 12 19 ½	14 ½ 12 19 ½
Nouette.	45	45	45 ½
Ac. de la caiſſe		1015	1007 10
CONTRATS.			
tirage de la C.			
Bill. de la Com.	2^e 413	2^e 413 3^e 387 4^e 365	
		(5^e 355	
Sur la Ville			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 19.

DE DUNKERQUE.

ARRIVÉE de Navires.

DU 10 au 20 Février 1769, il eſt entré dans ce Port 5 Navires François faiſant l'encombr. de 293 tonneaux, 12 Anglois de 648, 4 Hollandois de 284 & 1 Danois de 140 tonneaux; ſçavoir, des François, le *Saint Antoine*, Capitaine *Nicolas Bachelier*, venant d'Oſtende chargé de fer; le *Prince de Robecq*, Capitaine *Jacques Meſſemacker*, venant de Libourne avec 348 bariques de vin; l'*Auguſte Saint Pierre* d'Etaples, Capitaine *Jean Baptiſte-Antoine Coillot*, venant d'Etaples avec 176 barils de beurre; la *Marchandiſe*, Capitaine *Jacques de Rycke*, venant de Rouen charge d'une partie de ballots de papiers, plâtre & autres marchandiſes; la *Jalouſie* de Boulogne, Capitaine *Robert Cornu*, venant de Calais ſur leſt; des Anglois, la *Peggy*, Capitaine *Dengath Mathis*, venant de Leith avec Rum & charbon de terre; le *Royal George*, Capitaine *Nicolas Wiregan*, venant de Galway avec bœuf, ſaumons, porc & langues ſalés; le *Jean & Marie*, Capitaine *Jean Wigmore*, venant de Londres avec fer, plomb, alun, tabac en feuilles & autres marchandiſes; le *Harweſt*, venant de Margatte; le *Thomas*, venant de Dublin; les *Cinq Freres*, venant de Sandwick; la *Reſſource*, venant de Limerick: l'*Honorée & Marguerite*, venant de Corck; l'*Eſpérance*, venant de Bantry; le *Cires*; le *Saint Georges*, venant tous deux de Londres; le *Prince d'Orange*, venant d'Ipswick ſur leſt ainſi que les huit précédens; des Hollandois; les *Deux Freres*, Capitaine *Pierre Kanne*; le *Jeune Pierre*, Capitaine *Arymaat*, venant tous deux de Terveer; le *Jeune Sebaſtien*, Capitaine *Th. Vanderbenden*, venant de Dort, le *Jeune Cornil*, Cap. *Klaas Verſchoor*, venant de Roterdam chargés tous quatre de 189 pieces de genievre, 6 tonnes de morues, 4 bariques 142 caiſſes de ſucre, laine, acier, mercerie, épiceries & quincaillerie; la *Louiſe Ulrich* de Copenhague, Capitaine *Hans Hendrik Hanſen*, venant de Barcelonne avec 109 pipes 14 demies pipes d'eau de-vie, 6 pipes de vin rouge & autres marchandiſes.

DÉPART de Navires.

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 7 Navires François de 761 tonn. 7 Anglois de 554, 6 Hollandois de 374 & 1 Pruſſien de 142 tonneaux; ſçavoir, des François, les *Deux belles Sœurs*, Capitaine *Philippe Vandomber*; la *Jeanne Thereſe* de Saint Valery, Capit. *Joſeph Hurtel*, allant tous deux à Marſeille, le premier ſur leſt, le ſecond chargé de tabac en carottes & ballots d'étofes des Manufactures du Pays; l'*Eliſabeth* du Conquet, Capitaine *Joſeph Lamuzel*, allant à Nantes chargé de ferremens, huile, amidon & autres marchandiſes; le *Conſtant*, de Fecamp, Capitaine *Jean Baptiſte Hurtaux*, allant à Breſt & à Charente chargé de poudre à canon, couperoſe, alun & autres marchandiſes; le *Chaſte Joſeph* de Libourne, Capitaine *Leonard Jonchet*, allant à Libourne; le *Fortuné Prince de Conti* de Dieppe, Capitaine *Jean Baptiſte Jolly*; l'*Aimable Frere*, Capit. *Alexandre Illeret*, allant tous deux à Dieppe ſur leſt comme le précédent; des Anglois, le *Kent*, Capitaine *Richard Wood*; le *Gedeon & Hannagh*, Capitaine *Richard Gillbe*; le *Dunkerque*, Capitaine *Joſeph Wallon*, allant tous trois a Londres chargés d'eau de-vie, indigo & autres marchandiſes; le *Harweſt*, Capitaine *John Motivier*, allant à Margatte avec différentes marchandiſes; la *Sara*, allant à Tompſon; la *Minerve*, allant à Douvres; le *Mercure*, alllant à Stop tous trois ſur leſt; des Hollandois, les *Trois Freres*, Capitaine *Aimand Roelloffs*, allant à Hambourg; les *Trois Freres*, Capitaine *Michel Verſteegh*, allant à Dort; le *Jeune Jean*, Capitaine *Antoine Schonten*, allant à Amſterdam chargés tous trois de tabac en carottes, ſucre brut & autres marchandiſes; le *Dauphin*, Capitaine *Thomas-Mathieu Ocket*; les *Deux Freres*, Capitaine *Joris Pilacis*, allant tous deux à Oſtende avec vin, ſavon, citrons, oranges & autres marchandiſes; le *Jeune Pierre*, Capitaine *Arymaat*, allant à Terveer avec futailles vuides; les *Changemens* d'Emden, Capitaine *Evert Hyben*, allant à Emden ſur leſt.

DU HAVRE.

ARRIVÉE de Navires.

Du 19 au 24 Février 1769, il eſt entré dans ce Port 4 Navires François & 4 Etrangers, ſçavoir; des François, la *Ville de Fecamp*, Capit. *Augé*, venant de Rouen avec bois de conſtruction, en relâche pour Breſt; le *Conquerant*, Capitaine *Noel*, venant de Bordeaux chargé de 50 barils

de farines & 29 tonneaux de vin pour le Havre; le surplus de son chargement pour Rouen ; le *S. Nicolas*, Capitaine *Vincent*, venant de la Rochelle avec eau de vie pour le Havre, le surplus pour Caudebec & pour Rouen. Ce Navire a relâché à Cherbourg où il a débarqué une partie de son chargement d'eau-de vie ; l'*Aimable Marguerite*, Capitaine *Igou* de Honfleur, venant de la Martinique en 43 jours chargé de sucre, café & coton, des Etrangers, la *Liberté*, Capitaine *Bebel*, Anglois ainsi que le suivant, venant de Corck charge de bœuf & de saumon salé ; le *Thomas & Anne*, Capitaine *Draper*, venant de Drochedo chargé de bled en grenier, en relâche pour Rouen ; le *Guillaume*, Capitaine *Lampert* Irlandois, venant de Woxford en Irlande chargé de bœuf salé, orge & bled ; la *Demoiselle Hendrina*, Capitaine *Brus* Hollandois, venant de Hambourg chargé de 686 sacs de bled, 16 barils de graine de lin & 64 balles de laine, en relâche pour Rouen.

DÉPART *de Navires.*

Il est sorti de ce même Port le 21 Février le Navire Anglois l'*Helene & Marie*, Capitaine *Brudston Cheney*, allant à Corck sur lest.

DE HONFLEUR.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du premier au 23 Février 1769, il est entré dans ce Port 13 Navires François & 7 Etrangers, sçavoir, des François, le *Poisson d'Espagne*, Capitaine *Bartel*, venant d'Amsterdam ; la *Marguerite de Benouville*, Capitaine *le Sueur*, venant de Libourne ; la *Magdeleine Elisabeth*, Capitaine *Parmentier*, venant de Nantes; le *Saint François*, Capitaine *Lecomte*, venant de Bayonne ; le *Saint Valery*, Capitaine *Nicolas*, venant de Bordeaux; la *Marguerite*, Capitaine *Montfort*, venant d'Alicante ; la *Sainte Anne*, Capitaine *Denis*, venant de l'Orient ; l'*Aimable Angélique*, Capitaine *Bourbonnois*, venant du Havre, tous huit destinés pour Rouen chargés, les trois premiers de froment, le quatriéme de vins & farines, le cinquiéme de farines & cendres de tabac; le sixiéme de soude, le septiéme de marchandises de la Compagnie des Indes, & le huitiéme d'eau-de-vie ; la *Ville de la Rochelle*, Capitaine *Neveu*, en relâche pour Brest ; la *Sainte Marthe*, Capitaine *Saffray*, venant de Marseille chargé de savon & épicerie, l'*Heureuse Rencontre*, Capitaine *Jean Aubert*, venant de Bayonne ; la *Jeune Ursule*, Capitaine *Moigneu*, venant d'Audierne tous deux chargés de froment ; le *Saint Pierre*, Capitaine *Beurrier*, venant de Bordeaux chargé de vins & de farines ; des Etrangers, le *Hampshire*, Capitaine *Wolfe*, Anglois, venant de Londres chargé de plomb & d'étaim ; la *Demoiselle Anne Bakker*, Capitaine *Wouter*, venant de Morlaix sur lest ; la *Gertrude*, Capitaine *Joachim Andriez* Hollandois, venant de Salo chargé chargé d'eau-de-vie & de vin ; l'*Ulrica*, Capitaine *Haussen* Danois, venant de la Catalogne avec vins & eau de-vie ; la *Dame Marie*, Capitaine *Bohlens*, venant de Hambourg; la *Trinidade*, Capitaine *Lopes* Espagnol, venant de Bilbao ; l'*Amitié*, Capitaine *Lafrentz* de Hambourg, venant de Bayonne, tous trois pour Rouen, le premier chargé de froment, les deux derniers chargés de laines & autres marchandises.

DE MARSEILLE.

ARRIVE'E *de Navires.*

Du 14 au 21 Février 1769, il est entré dans ce Port, 26 Bâtimens François & 8 Etrangers ; des premiers, le Navire la *Cérès*, Capitaine *Jean Louis Aycard* de Marseille, venoit du Cap avec sucre, café, indigo, cuirs & autres ; les autres venoient de Saint Malo, de Nantes, de Cadix, de Tunis, de Loristan, d'Acre, de la Canée, de Mahon, de Carthagene, de Georgenti, de Naples, de Livourne, d'Ancone, de Saint Florent, de Bandol, de Luan, d'Antibes, de Nice, de Narbonne, d'Agde, de Toulon & de Martigues, chargés de diverses marchandises d'épiceries, de quincaillerie, grains & légumes ; mais parmi ces différens Bâtimens trois venoient de Livourne, 1 de Georgenti, 1 de Loristan & 1 d'Acre, chargés de froment, méteil, seigle, orge & farines.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traversiere, 1769.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1769. Du Samedi 11 Mars.

AGRICULTURE.

LETTRE

De M. Thièrriat en réponſe à celle de M. Hic Fame.

MESSIEURS,

J'AI trouvé dans votre Gazette Nº. 15, une Lettre de l'Anonyme qui y paroît ſous le nom de M. *Hic Fame*. Cette Lettre eſt pour ſervir de réponſe à la mienne inſérée dans la Gazette Nº. 11. Je n'en ai pas été content, parce qu'il néglige de me répondre ſur les faits que j'ai avancés, pour prouver la vérité de mon ſyſtême ſur les principes de la fécondité des terres, & qu'il me fait dire, ſur l'article de l'eau, des choſes auxquelles je n'ai jamais penſé.

Il commence ſa Lettre par nous dire qu'il a appris aſſez de Philoſophie pour ſçavoir que les quatre élémens ſont chacun compoſés de quatre élémens. Ce langage eſt nouveau pour moi; je ne m'y arrêterai pas, & je me bornerai à dire tout ſimplement que l'union des élémens eſt néceſſaire pour qu'ils puiſſent agir efficacement; que l'eau, ſous quelque forme qu'elle ſoit, n'eſt qu'une ſimple matrice, ainſi que la terre; qu'elle ſe charge dans l'atmoſphere des particules hétérogenes & nutritives qui s'y préparent continuellement, & que les ayant dépoſées par ſa chûte dans le ſein de la terre, c'eſt elle qui, avec le concours de l'air & du feu, donne à ces parties nutritives l'activité & le mouvement qui convient, pour opérer la fermentation, qui eſt l'ame de la végétation.

L'Anonyme doit voir par là que je ne ſuis pas autant ami de l'eau qu'il paroît ſe l'imaginer, & que je n'ai jamais prétendu dire que nous ſuſſions eau & que nous retournerions en eau. S'il avoit lu avec attention ma Lettre, inſérée dans la Gazette Nº. 3, il auroit vu que j'y dis que les terres fortes & argilleuſes ſont d'une qualité médiocre, parce qu'elles ne ſont pas ſuffiſamment poreuſes pour boire leur eau, & que l'eau qui ſéjourne dans les temps humides ſur la ſuperficie de ces terres, eſt ſouvent la cauſe que les ſucs s'y altérent & s'y corrompent. S'il avoit auſſi lu avec attention une de mes Lettres, qui ſe trouve dans la Gazette Nº. 80, il auroit vu que j'y dis que l'humide & la chaleur ſont les principes de la végétation, & que les plantes ſouffrent quand l'un de ces deux contraires domine: tout cela prouve que je ne ſuis pas plus ami de l'eau que des autres élémens.

La queſtion qui nous diviſe paroît devoir ſe réduire aux principes de la fécondité des terres: l'Anonyme prétend qu'elles contiennent en elles-mêmes les principes de la fécondité; je ſoutiens le contraire, & je dis que ce ſont les influences de l'air & les différens amendemens qui les rendent fécondes & les fertiliſent: ainſi il ne doit être queſtion entre nous que de déduire nos raiſons ſur cet objet, afin de mettre le Public en état de connoître de quel côté eſt la vérité. Si les faits que j'ai cités dans la Ga-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

zette N°. 11 ne ſuffiſent pas pour convaincre l'Anonyme, en voici deux autres qui pourront le faire.

Le Seigneur d'une Paroiſſe de notre voiſinage avoit dans ſon potager deux endroits creux & plus bas qu'ailleurs ; voulant combler ces deux endroits, il ordonna à ſon Jardinier de prendre pour cet effet les terres d'une ancienne butte voiſine de ſon château ; & pour connoître ſi mon ſyſtême de fécondité étoit vrai ou non, il dit à ſon Jardinier de prendre ſeulement un premier fer de beche ſur la butte, & dans ſon contour, de porter ce premier fer dans l'un des deux endroits creux de ſon jardin, & les terres du fond de cette même butte dans l'autre endroit ; il lui fit ſemer en même temps le même légume ſur ces deux différens endroits ; il eut une récolte abondante dans l'endroit où l'on avoit dépoſé les terres de la ſuperficie de la butte, & rien, ou preſque rien dans l'autre. Ce Seigneur m'a raconté lui même ce fait, en me diſant que mon ſyſtême étoit vrai & qu'il n'y en avoit point d'autres.

Un Bourgeois de ma connoiſſance fait valoir une Briqueterie ; (chacun ſçait que pour faire la brique, il faut faire tirer & travailler la terre avant l'hyver à la profondeur de trois ou quatre pieds) ce Bourgeois a fait ſemer des carottes & planter quelques pommiers dans la partie de ſon terrein où on venoit d'enlever la terre pour faire la brique ; les carottes ne ſont guères venues plus groſſes que des épingles, & la plupart des pommiers ſont péris : c'eſt un fait dont je ne parle que pour l'avoir vu.

Je conviendrai cependant qu'en creuſant dans les terres, on en trouve ſouvent qui ſont bonnes, & beaucoup meilleures que celles de la ſuperficie. Mais pourquoi le ſont-elles ? C'eſt parce qu'elles ſe trouvent avoir un degré de poroſité plus convenable pour admettre & pour conſerver les différentes matieres des influences de l'air & des amandemens ; il n'eſt pas douteux qu'en faiſant tirer ces nouvelles terres, & en les répandant également ſur la ſuperficie de celles qui ſont mauvaiſes, on parviendra à en changer la nature & à les bonifier ; mais ces nouvelles terres ne commenceront à être d'un bon rapport, que quand elles ſe trouveront bien impregnées des influences de l'air & des amandemens.

L'Anonyme nous dit que la terre contient des ſels, & que ſans ceux qu'elle fournit aux racines, les eaux de pluie ne ſuffiroient pas pour faire croître les plantes. Je conviens avec lui que la terre contient des ſels ; mais je prétends que ces ſels lui viennent du dehors, c'eſt-à dire, des influences de l'air & des amandemens. Pour le prouver, je dis que la terre s'uſe & s'épuiſe au point de ne pouvoir preſque plus rien produire : cela ſe remarque particulierement dans les caiſſes où l'on plante des arbres ; on eſt ſouvent obligé d'ôter les vieilles terres & d'en mettre de la nouvelle à la place. J'ai fait enlever de ces terres uſées, & qui avoient ſûrement perdu leur ſel ; je les ai fait placer dans un coin de jardin, avec la précaution de les faire travailler & remuer de temps en temps, & au bout de deux à trois ans, elles ſont redevenues fécondes. Or, je demande à l'Anonyme ſi on peut attribuer ce changement à autre choſe qu'aux influences de l'air ?

Il dit que je n'exclus pas les engrais de la culture des terres, qu'il ne me voit cependant pas dire poſitivement que les engrais les fertiliſent, mais qu'il lui ſemble que je ne le nie pas ; je ſuis en vérité ſurpris d'un pareil langage ; il n'a qu'à ſe donner la peine de lire mes Lettres, & il verra que j'ai dit & répété pluſieurs fois que les influences de l'air & les différens amandemens étoient les vrais principes de la fécondité des terres. C'eſt donc vouloir s'aveugler que d'avoir le moindre doute ſur ma façon de penſer à l'égard des engrais.

On lui voit dire enſuite que, ſelon moi, les eaux de pluie ne pénétrant pas plus bas de cinq à ſix pouces d'épaiſſeur, les ſels que ces eaux contiennent ne peuvent être profitables à un fumier de dix pieds de hauteur, dont le fond eſt cependant meilleur que la ſuperficie. Il ſuppoſe apparemment que les fumiers n'ont d'autres ſels que ceux que les eaux de pluie y dépoſent ; mais en cela il ſe trompe ; l'urine des beſtiaux contient certainement des ſels, les fumiers s'en trouvent impregnés à dix pieds de profondeur comme à quatre & cinq pouces, & il n'eſt pas néceſſaire que la pluie les pénétre dans toute leur profondeur, pour les mettre en état de fertiliſer la terre.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Janv. 1769, dans les GE'NE'RALITE'S *de*

DIJON.				BESANÇON.				MONTAUBAN.				MOULINS.			
LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	ſ.	d		l.	ſ.	d		l.	ſ.	d		l.	ſ.	d
Arnay-le-Duc.	20			Arbois.	20	5		Cahors.	23	4		Aubuſſon.	19	4	
Avallon.	21			Baume.	19*	17	9	Cauſſade.	26	10					
Autun.	21	6										Château-Chi.	24*		
Auxerre.	22			BESANÇON.	21	17	6	Figeac.	22	15	2	Decize.	19	5	
Auxonne.	23	12	6	Dole.	21	6	7	Gourdon.	20	12	4				
Bar-ſur-Seine.	21	3										Evaux.	16	16	10
Beaune.	20	13	5	Gray.	22	4		Lauzerte.	25	7	10	Gannat.	19	6	8
				Lons-le-Saunier.	22			Milhau.	24	7	6				
Belley.	30*	3										Gueret.	22	10	
Bourbon-Lan.	21	12						Moiſſac.	24	15	10				
Bourg.	23			Orgelet.	20			MONTAUBAN	22	12	6	Montluçon.	15*		
Châlon.	25	17		Ornans.	21	18	5								
Charolles.	28	13	9					Murdebarrez.	18*	1		Montmarault.	19	4	
Châtil.ſur-Sei.	19	16	3	Poligny.	22	8		Rhodez.	22	10		MOULINS.	19	16	1
				Pontarlier.	24*	16									
DIJON.	22	2	8					Ste. Affrique.	26*	11	6	Nevers.	21	12	
Gex.	28	18	9	St. Claude.	22	7	4								
Mâcon.	26	8		Quingey, &				St. Antonin.	23	2	2	S. Pierre le M.	18	18	
Nuits.	19	10		Salins.	21	14									
Saulieu.	19*	1	10					Villefranche.	21	4	10	St. Pourçain.	22	16	
Semur-en-Aux.	20	18		Veſoul.	22	8									
Seurre.	20	11	5												

PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	22	16	2	From. le ſep.	21	15	7	From. le ſep.	23	4	2	From. le ſep.	19	19	1
Pain la liv.		3		Pain la liv.		2	10	Pain la liv.		2	8	Pain la liv.		2	8
Avoine le ſ.	7	4	7	Avoine le ſ.	6	12	1	Avoine le ſ.	2	5	8	Avoine le ſ.	5	1	11
Foin le q.	2	18	4	Foin le q.	2	18	1	Foin le q.	2	17	10	Foin le q.	2	1	5
Paille le q.	1	5	5	Paille le q.		19	5	Paille le q.	1	4	2	Paille le q.		12	9

GRAINS ET FARINES A PARIS.

Etat des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Samedi 25 Février juſqu'au Mercredi 1 Mars 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 51 muids 2 ſept. de froment, 10 ſept. de méteil, 10 muids 3 ſeptiers de ſeigle, & 298 muids 10 ſept. de farines; il reſtoit de l'autre marché 170 muids de froment, 26 muids 1 ſeptier de ſeigle, & 874 muids 8 ſeptiers de farines, ce qui a fait 221 muids 2 ſeptiers de froment, 10 ſept. de méteil, 36 muids 4 ſeptiers de ſeigle, & 1173 muids 6 ſeptiers de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 57 muids 5 ſeptiers de froment; il reſtoit du marché précédent 173 muids 6 ſeptiers, ce qui a fait 230 muids 11 ſeptiers.

Le Mercredi 1 Mars, il ſe trouvoit en

totalité dans Paris, 1662 muids 9 ſeptiers tant froment que méteil, ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 434 muids; de ſorte qu'il en eſt reſté 1228 muids 9 ſeptiers.

Le froment a été vendu à la Halle de 22 ℔ 10 ß à 32 ℔; le méteil, 15 ℔; le ſeigle, de 18 à 20 ℔ 10 ß; le froment a été vendu à la Grêve, de 24 à 31 ℔ *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 2 ℔ 8 ß 3 ₰ à 2 ℔ 15 ß le *boiſſeau*; les farines de remoulage, de 1 ℔ 13 ß 3 ₰ à 2 ℔ 18 ß 3 ₰ auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 3 ß 6 ₰ à 3 ß 7 ₰ ½ la *liv.* idem de Paris, idem; pain bis blanc de Goneſſe, de 3 à 3 ß 3 ₰; id. de Paris, de 3 ß 3 ₰ à 3 ß 6 ₰; pain bis clair, de 3 ß à 3 ß 3 ₰; pain bis de Paris, de 2 ß 9 ₰ à 3 ß.

OBSERVATIONS

Sur la culture du Cyprès, & ſur les grands avantages qu'on peut en retirer. Par M. Buc'hoz.

Il n'y a guères de terrein, quelque mauvais qu'il ſoit, dont on ne puiſſe retirer quelques productions; il ne s'agit pour cela que de chercher dans la nature quelle eſt la plante ou l'arbre qu'on peut y élever, & par ce moyen, il y aura très peu de terre qui ne ſoit employée. C'eſt le but que ſe propoſe M. Buc'hoz dans la plus grande partie de ſes Lettres hebdomadaires. Il avoit fait voir dans ſa quatrième Lettre qu'on pouvoit faire valoir les terreins fongueux & marécageux, en y faiſant des plantations d'aulne, & dans ſes 22^e & 28^e, il propoſe la culture du cyprès pour les terres pierreuſes & ſablonneuſes.

L'Auteur, pour engager à cette culture, fait voir toute l'utilité qui réſulteroit de cette plantation. Le cyprès paſſe avec raiſon pour un bois incorruptible, & n'eſt ſujet ni à être carié ni dévoré par les inſectes; il garantit même des vermines les étoffes de laine qu'on enferme dans des caiſſes conſtruites de ce bois. En Orient on fait uſage de ſon bois pour la charpente, & une plantation de cyprès eſt ordinairement la dot d'une fille dans l'Iſle de Candie. On a retiré de terre des poteaux de cyprès qui y étoient depuis trente ans, & ils ſe ſont trouvés auſſi ſains que s'ils venoient d'y être mis. C'eſt en quoi il l'emporte ſur le bois de chêne qui ne dure pas plus de huit ou dix ans en terre, lorſqu'on l'emploie pour cet uſage. Les forêts de cyprès purifient l'air en le chargeant d'exhalaiſons baiſamiques très-ſaines pour les poulmons; en conſéquence, les anciens Medecins orientaux avoient coutume d'envoyer dans l'Iſle de Candie, alors remplie de ces arbres, les poitrinaires les moins curables. Ces malades en revenoient ſouvent guéris par la ſeule vertu de l'air parfumé qu'ils venoient de reſpirer.

Les faits confirment, dit M. Buc'hoz, ce que j'ai dit dans mes Lettres 3^e & 9^e ſur la fumigation végétale pour guérir la pulmonie, puiſque le méchaniſme en eſt le même.

Le fruit du cyprès eſt très-aſtringent; ſi on le pulvériſe & qu'on l'applique extérieurement ſur les playes, il en arrête l'hémorragie: on prétend que cette même poudre priſe intérieurement, eſt un fébrifuge. Dioſcoride conſeilloit ce fruit dans les diarrhées & la diſſenterie. On le donne pour lors en décoction dans du vin à la doſe d'un gros, & d'une once pour les animaux. Les feuilles de cet arbre, miſes en poudre & arroſées de vin qui n'a pas cuvé, ſont recommandées par pluſieurs Praticiens comme un excellent cataplaſme pour les écrouelles, les tumeurs édémateuſes & les hernies; on réitere tous les jours ce cataplaſme juſqu'à parfaite guériſon

Les cyprès que les Anciens mettoient autour des tombeaux, étoient le ſymbole de l'immortalité de l'ame.

On diſtingue ordinairement deux eſpeces de cyprès; l'un qu'on nomme improprement cyprès mâle, l'autre cyprès femelle. M. Buc'hoz obſerve avec raiſon que cette définition n'eſt pas juſte, puiſque l'un & l'autre portent des fleurs mâles & femelles. Celui qu'on appelle mâle n'eſt pas ſi agréable à la vue, parce qu'il étend ſes branches à droite & à gauche; le cyprès femelle monte au contraire en pyramide droite; l'un & l'autre ne peuvent ſouffrir le ciſeau qui eſt mortel pour ces arbres, ainſi que pour tous les arbres réſineux en général.

Lorſqu'on plante les cyprès pour l'utilité, il faut préferer le mâle, parce qu'il pouſſe

plus promptement & qu'il devient plus fort. Il ne réuſſit jamais mieux que dans des ſols pierreux & ſablonneux, & dans des terreins qu'on regarde comme ſtériles. La ſemence du cyprès mâle mûrit très-bien à Paris, & nous ſommes obligés de faire venir des Provinces méridionales celle des cyprès femelles.

M. Buc'hoz nous parle encore d'une autre eſpece de cyprès qu'on nomme cyprès de Virginie, *cypreſſus foliis acaciæ deciduis*. Cet arbre croît dans les lieux aquatiques, & l'on en trouve qui ont juſqu'à 70 pieds de haut & quelques toiſes de tour; mais cette eſpece quitte ſes feuilles en hyver. Il y a encore un autre cyprès d'Amérique à petit fruit, *cypreſſus americana fructu minimo*. Il eſt originaire de l'Amérique ſeptentrionale, & il conſerve toujours ſa verdure. La culture de ce cyprès, & les différentes expériences faites dans le Pays Meſſin ſur les cyprès en général, font le ſujet de la 28^e^ Lettre hebdomadaire de M. Buc'hoz. Il donne auſſi la culture de cet arbre dans la 22^e^ que nous venons d'analyſer. Il vient d'en publier une ſur *le cédre du Liban*; c'eſt la 30^e^, la 29^e^ traite *de la vertu des feuilles d'oranger pour les convulſions & les affections vaporeuſes*. Ces Lettres ne ſe trouvent que chez Durand neveu, rue S. Jacques, & ne ſe diſtribuent que par ſouſcriptions. On ne les vend point ſéparément.

OBSERVATIONS

Sur le Millet dont on fait uſage en Pologne.

Le Peuple en Pologne, ſuivant une obſervation de M. Pingeron, rapportée dans nos Gazettes de l'année derniere (*a*), prépare avec la graine de mil ou millet un aliment peu coûteux, nourriſſant & fort ſain. Mais ce Peuple eſt-il le ſeul qui connoiſſe les avantages de cette nourriture économique? M. Vincent de Montpetit fait obſerver le contraire. Cet Artiſte, avant que ſes talens ſupérieurs pour les portraits en miniature, qu'il exécute à l'huile, l'euſſent fixé à Paris, avoit obſervé que le millet, comme aliment, eſt connu dans pluſieurs Provinces de France, ſur-tout dans les Provinces méridionales. On en fait des gruaux, des tartes, des flans ou eſpeces de pâtiſſeries dans des terrines de terre fort plates, qu'on nomme millaſſieres. On le réduit auſſi en farine très-fine, & on en prépare des bouillies au lait ou au beurre. Il y a même en France des cantons renommés pour cette graine. Le millet des environs du Village d'Esbarres en Bourgogne paſſe pour le meilleur; celui du Pont-de-Veaux en Breſſe eſt excellent, & M. de Montpetit en a actuellement de la Touraine qui eſt très-bon.

On fait uſage d'une autre eſpece de millet connu ſous le nom de *panic* ou *panis*, dont la graine eſt moins jaune, moins ſavoureuſe & moins nourriſſante. Elle differe auſſi de la premiere par la plante, ainſi qu'il eſt facile de s'en inſtruire dans le Dictionnaire d'Hiſtoire Naturelle de M. Bomare. Le *panis* eſt un des alimens ordinaires des Payſans qui le cultivent; ils en font une eſpece de gruau.

Dans pluſieurs Provinces, même abondantes en froment, les gens de la campagne ne vivent que de menus grains, tels que le maïs ou bled de Turquie, le ſarraſin, le millet, le panis, le ſeigle, &c. De toutes ces eſpeces de grains cependant, le ſeul froment eſt employé à Paris pour la nourriture du

(a) *L'*Avant-Coureur *a publié, que M. Pingeron lui avoit communiqué le Mémoire qui fait aujourd'hui le ſujet de l'obſervation de M. de Montpetit. Nous ne nous plaignons point qu'on faſſe uſage de quelques morceaux qui ſont dans notre Gazette; mais nous trouvons ſeulement à redire qu'on s'attribue ces pieces, & qu'on ne nous communique pas les obſervations qu'elles occaſionnent, puiſqu'elles nous appartiennent. Nous ſommes en conſéquence en droit de les prendre par-tout où elles ſeront. Si M. de Montpetit eût lu nos Gazettes, au lieu de l'*Avant-Coureur, *il auroit pu remarquer que la graine dont parle l'Officier Polonois n'eſt peut-être pas la même que celle que nous connoiſſons depuis très-long-temps en France ſous le nom de* mil, millet & panis. *On pourroit là-deſſus conſulter les derniers Ouvrages que M. Guettard, de l'Académie des Sciences, vient de faire paroître. Il y eſt fait mention de l'eſpece de millet dont parle M. Pingeron.*

Peuple. Dans des temps de diſette de cette denrée, ſeroit-il difficile d'y ſubſtituer le millet ou autres grains que nous venons de nommer ? Non ſans doute, puiſqu'il eſt d'expérience que la farine de millet fournit un aliment très ſain & très-bon. Mais cet aliment doit être préparé ; ce qui demande du ſoin, du temps du feu & des uſtenſiles ; au lieu que le pain qu'on achete au marché eſt un mets tout apprêté, & qui diſpenſe le pauvre de quitter ſon travail pour faire ſa cuiſine. Il n'y auroit donc d'autre moyen, pour faire goûter au Peuple de Paris cet aliment nouveau pour lui, que de le lui vendre tout préparé ; & il n'y a pas de doute que des Marchands de Comeſtibles, qui auroient ſoin de tenir de cette farine de millet apprêtée en bouillie, en pain ou en gâteaux, n'en trouvaſſent du débit ; d'autant plus que cette farine, au prix qu'elle coûte en Province, procureroit au pauvre un aliment abondant, peu coûteux & très-ſain ; aliment qui pourroit même devenir friand, par les différens aſſaiſonnemens qu'on lui donneroit.

COMMERCE.

AVIS

MAnufacture Royale des Velours de coton établie à Sens par Arrêt du Conſeil du 13 Juillet 1760, ſous la raiſon de Peltier & Compagnie. Cet établiſſement qui dès ſa naiſſance a fixé les ſoins des Entrepreneurs, pour joindre la bonne qualité de l'étoffe & la ſolidité des couleurs, a acquis cette perfection deſirée & néceſſaire ; les Entrepreneurs aſſurés du contentement que leur ont témoigné les Négocians qu'ils ont fournis juſqu'à préſent, oſent ſe flatter de ſatisfaire également ceux qui voudront bien leur adreſſer des mémoires.

Ils préviennent MM. les Commerçans que depuis dix huit mois ils ont inventé une nouvelle eſpece de Velours qui tient le milieu entre le Velours plein & le cannelé, & que l'on nomme *nouveaux Velours Anglois*, & imitent parfaitement le Velours plein ; la douceur du prix, joint à la belle qualité & à la ſolidité de cette étoffe, en aſſurent le ſuccès. Ceux qui deſireront connoître cette étoffe, pourront leur écrire, & on leur en fera paſſer les échantillons avec les prix.

MÉCHANIQUE.

Moyen bien ſimple pour refuter le nouveau ſyſtême de M. Pauſton ſur les loix du mouvement. Par un Habitant des Cevennes.

L'axiome qui ſuppoſe que *les effets ſont proportionnels à leur cauſe* eſt inutile à la Méchanique ; ainſi il doit en être abſolument banni : il ſuffit ſeulement de la Géométrie & du calcul pour déterminer les propriétés du mouvement, ſoit uniforme, acceleré ou retardé, & de telle autre eſpece qu'il puiſſe être. Les preuves que l'on apporte tous les jours, pour démontrer la vérité de cet axiome, ne ſont pas toutes hors d'atteinte ; car, 1°. imaginons un corps qui a la faculté de ſe mouvoir avec une certaine viteſſe, faculté détruite par un obſtacle invincible ; 2°. concevons que ce corps ſe meut uniformément avec la même viteſſe ; 3°. enfin, qu'étant en mouvement avec la même viteſſe, cette viteſſe eſt détruite par une cauſe quelconque, de ſorte qu'après un certain temps la viteſſe ſoit zero ; il eſt clair que dans le premier cas l'effet ſe réduit à une ſimple tendance qui n'a, à proprement parler, aucune meſure fixe, puiſqu'il n'en réſulte pas de mouvement ; dans le ſecond cas, l'effet eſt l'eſpace parcouru dans un certain temps, & qui eſt proportionnel à la viteſſe ; & dans le troiſième cas, l'effet n'eſt autre choſe que l'eſpace parcouru pendant la durée du mouvement. Or, ces effets, quoique différens, ſont cependant produits par une même cauſe.

Quant à la meſure du choc des corps, il eſt évident qu'elle ne peut être déterminée que par le produit de leur maſſe & de leur viteſſe : en effet la propriété d'une force n'eſt-elle pas de faire paſſer dans chaque molécule d'une maſſe une certaine viteſſe ? (Mais cette viteſſe eſt la même pour toutes les molécules qui compoſent la maſſe, puiſqu'elles ſont unies entr'elles.) L'effet de la puiſſance agiſſante ſur un corps ſera donc égal à la ſomme des viteſſes acquiſes par les molécules du corps. Or, cette ſomme des viteſſes de chaque partie matérielle eſt égale

à la vîteſſe de l'une d'elles par leur ſomme ; & la ſomme des molécules n'étant autre choſe que la maſſe du corps, l'effet ſera egal à la viteſſe d'une molécule ou à la vîteſſe de la maſſe multipliée par une même maſſe.

Il eſt donc hors de la nature des choſes d'avancer que les effets des puiſſances ſe meſurent par les produits des maſſes miſes en mouvement, des vîteſſes acquiſes & du temps ou de la durée de l'action : cela eſt d'autant plus inconſéquent, que l'action d'une puiſſance, capable de procurer du mouvement, ne ſçauroit durer que l'inſtant pendant lequel la puiſſance fait paſſer de la viteſſe dans le corps, puiſque s'il en étoit autrement, il faudroit que le corps choqué fût de lui-même en état de réſiſter un certain temps à la puiſſance ; mais un corps étant de ſa nature auſſi indifférent pour le repos que pour le mouvement, il doit néceſſairement s'abandonner tout entier à l'un de ces deux états, ſi-tôt qu'il y eſt ſollicité. Il ſeroit inutile de continuer à combattre le diſcours de M. Pauſton, puiſqu'ayant démontré l'obſcurité & l'inſuffiſance de l'axiome qui lui ſert de baſe, le reſte doit ſe détruire naturellement.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *8 Mars 1769.*		LYON. *le 28 Fév.*		MARSEILLE. *le 22 Fév. 1769.*		BORDEAUX. *le 24 Fév.*	
Amſterdam,	55	Amſterdam,	55 3 8e	Londres,	31 ¼	Amſt.	55 ¾ à ½
Lond.	32	Auguſte,	51 3 8e	Amſt.	54	Lond.	32 ⅛
Hambourg,	181 ½	Vienne,	51 ½	Cadix,	15 4	Hamb.	26 ½
Madrid,	14 19	Lond.	32 ⅛	Madrid,	15 5 6	Paris, échu.	¼ p ⅝ p.
Cadix,	14 18	Livourne,	95 ⅓	Livourne,	97 ¾	*du 27 Fév.*	
Livourne,	95 ¾	Genes.	93 ½	Naples	86 ¼		
Lyon,	3 8e p.	Madrid.	75 ½	Gênes,	95 ¾	Amſterd.	55 à 3 8e 7 16
		Cadix,	75 ¼	Paris,	1 ½ p. ⅝ b.	Londres,	32 ⅛
		Paris,	¾ perte.	Lyon.	1 p ⅝ b.	Hamb.	26 ½
		Marſeille,	2 ¼ p.	Montpellier	1 p ⅝ b	Paris échu	¼ p. ⅝ p.
		Depôt pour é.	⅓	Piaſtres,	49 5		
		Piaſt.	48 15				

Moulins domeſtiques à Rouen.

Les nouveaux Moulins domeſtiques (*a*) ont excité l'empreſſement du Public ; mais trois défauts inſéparables de la conſtruction de ces moulins à manivelle, ont bien tôt dégoûté ceux qui s'en ſont procurés.

Un mouvement pénible & fatigant, beaucoup de lenteur dans l'exécution, la farine néceſſairement échauffée par les coups de force que l'homme appliqué à la manivelle eſt obligé de donner à chaque tour de roue, ſont des inconvéniens généralement reconnus dans ces Moulins.

M. Muſtel, Membre de la Société Royale d'Agriculture de Rouen, a imaginé & fait exécuter une Méchanique ſimple & durable, au moyen de laquelle ces trois défauts diſparoiſſent entierement, ce qui rend ces moulins d'un ſervice facile & très bon. Comme il n'a ſuivi & perfectionné ce travail que dans la vue de l'utilité publique, ceux qui voudront ſe procurer une pareille Machine, pourront la voir chez l'Auteur, ou même y envoyer des Ouvriers pour en reconnoître le jeu & en prendre les dimenſions.

(a) *Nous les avons annoncés dans notre Gazette.*

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris,*
du 4 Mars 1769. ..... Du 8 Mars.

	℔	ß		
Or de Portug. à	714		.... *Idem.*	*marc.*
Du Mexique à .	708		 706	
Du Perou à .	700		.... *Idem.*	
Les guinées à .	712		.... *Idem.*	
Ducats à . .	98		.... *Idem.*	
Or fin à 23 k. 31 32 à . . .	100		.... *Idem*	*once.*
Or à 20 karats à	84	10	 84	
L'argent à 11 d. 20 g. à . .	54	5	.... *Idem*	*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à . . .	52	5	.... *Idem.*	
Piastres, . .	49	2 6	.... *Idem.*	

FINANCES.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,
Du 24 Février 1769.

QUI excepte des dispositions de celui du premier Février 1769, *portant défenses aux Tréforiers, &c.*

Le Roi s'étant fait repréſenter en ſon Conſeil l'Arrêt rendu en icelui le 1er Février 1769, par lequel Sa Majeſté auroit cru devoir renouveller les défenſes faites par ceux des 15 Décembre 1722 & 15 Janvier 1726, à tous Tréſoriers, Receveurs & Payeurs, chargés de la diſtribution des fonds employés dans les états de Sa Majeſté, même à tous Payeurs de rentes perpétuelles ou viageres, Payeurs de gages, appointemens, penſions & autres deniers royaux, d'en faire à l'avenir aucun paiement, que les Parties prenantes ne leur euſſent fourni des *duplicata* de la quittance du payement de leur capitation perſonnelle & de celle de leurs Officiers, domeſtiques ou autres perſonnes à leur charge, des ſix derniers mois de chaque année: Et l'intention de S. M. étant non-ſeulement de ne rien ajouter à ce qui avoit été preſcrit par leſdits Arrêts des 15 Décembre 1722 & 15 Janvier 1726, mais encore d'en excepter les rentes viageres & tontines qui y avoient été compriſes. A quoi Sa Majeſté deſirant pourvoir: Oui le rapport du ſieur Maynon d'Invau, Conſeiller ordinaire, & au Conſeil royal, Contrôleur Général des Finances; SA MAJESTÉ ÉTANT EN SON CONSEIL, interprétant en tant que beſoin ſeroit, l'Arrêt de ſon Conſeil du 1er Février 1769, a excepté & excepte des diſpoſitions dudit Arrêt, tant les Propriétaires des parties de Rentes viageres & Tontines qui ſe payent à l'Hôtel-de-Ville de Paris ſur les Aides & Gabelles, que ceux des parties de rentes ſur le Clergé, ſur la Compagnie des Indes, & ſur les Etats de Bretagne, Languedoc & Bourgogne, ainſi que tous les Porteurs d'effets royaux, produiſant intérêts ſous quelque dénomination que ce ſoit: Veut Sa Majeſté qu'à l'égard de tous les Rentiers & Porteurs d'effets ci-deſſus énoncés, il en ſoit uſé comme par le paſſé: Ordonne au ſurplus Sa Majeſté que ledit Arrêt du 1er Février 1769, ſera exécuté dans toutes les autres diſpoſitions auxquelles il n'eſt point dérogé par le préſent Arrêt. Fait au Conſeil d'État du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Verſailles le vingt-quatre Février mil ſept cent ſoixante-neuf. *Signé*, PHELYPEAUX

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Proc. pt. J. 1769.
De Fays,	12e.	J.	14
D'Eaubonne,	37e.	J.	15

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Mars 1769.	*Lundi 6.*	*Mardi 7.*	*Mercredi 8.*
Ac. des Indes.	1095	1077 ½	1047 ½
Emp. de la Com.	395	392	392
Prom. à 5 p ⅝.	22	22	25
Prom. à 4 p ⅝.	46	46 ½	49
Ac. des Fermes.	837 ½	840	835
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.		7	
3e. Loterie.	2	2	2
Annuités.		298	300
Coup. d'An.	59 ½	59 ½	59 ½
Emp. de 50 mil.	40	40	41
Emp. de 30 mil.	46	46 ½	47
Loi. 1759.			
Canada.	49 ½	49 ½	49 ½
4e. L. Epoques.	14 ½ 12e 19 ½	14 ½	15 12e 20
Nouette.	45 ½	45 ½	45 ½
Ac. de la caiſſe.	1005	1002 ½	1000
CONTRATS.			
Bill. de la Com.			
rage de la C.		3e 387 6e 350	2e 408 3e 37[illegible]
		(5e 340	(345 5e [illegible]
Sur la Ville			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 20.

DE NANTES.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU 17 au 24 Février 1769, il eſt entré dans ce Port 22 Navires François & 4 Etrangers, ſçavoir; des François, l'*Heureux Retour* de 300 tonneaux, Capitaine *Lehure*, venant des Cayes avec 450 bariques 63 quarts de ſucre brut, 3 quarts de ſucre terré, 16 futailles 14 quarts 2 ancres d'indigo, 9 futailles de café, 80 balles & ballots de coton, 22 cuirs tanés, 48 cuirs ſecs en poil, 28 madriers d'acajou, ſyrop & confitures; la *Précieuſe*, Capitaine *Jacques Guisleau*, venant d'Oſtende avec couperoſe, plomb en ſaumons & à giboyer, fer blanc & cercles de fer; la *Société*, Capitaine *François Monnier*, venant de Lisbonne avec oranges, figues & coton filé; le *Jean*, Capitaine *Antoine Flouet*, venant de Cadix avec raiſins & figues; l'*Ange Gardien*, Capitaine *Jean Lemeur*, venant de Dahouet chargé de cidre; le *Prince Charles*, Capitaine *Pierre Guilbaud*; la *Félicité*, Capitaine *Etienne Cailleau*; le *Diligent*, Capitaine *Pierre Lavente*, venant tous trois de Redon avec 194 bariques de cidre, merein, bois de conſtruction & à brûler; le *Serpent*, Capitaine *Joſeph Bourry*; l'*Aimable Suzanne*, Capitaine *Joſeph Corlo*; l'*Union*, Capit. *François Chaton*, venant tous trois de l'orient avec marchandiſes provenant de la vente de la Compagnie des Indes; l'*Ange Gardien*, Capitaine *Jean Guyon*, venant d'Auray chargé de ſeigle; la *Sainte Anne*, Capitaine *Jean Cointeau*; la *Sainte Anne*, Capitaine *François Clequin*, venant tous deux de Vannes avec miel, ſeigle & ſuif; la *Sainte Anne*, Capitaine *Joſeph Calvé*, venant de Saint Malo avec morue ſeche & huile de poiſſon; le *Saint Clément*, Capitaine *Louis Guegan*, venant de Marennes avec 15 tonneaux de vin & bouteilles de verre; la *Bienheureuſe*, Capitaine *Felix Boiſſeau*, venant des Sables chargé de ſel; la *Sophie*, Capitaine *Jean Petit*, venant de Croix-de-Vie avec 30 tonneaux de froment; la *Marie Anne*, Capitaine *Tanguy Loeſtic*, venant de Libourne avec vin, jambons & cuiſſes d'oies; la *Félicité*, Capitaine *Jean Edouard*, venant de Rouen avec plâtre; la *Mignone*, Capitaine *Alexandre Chevalier*, venant de Blaye avec vin & peaux de vaches; la *Paix*, Capitaine *Vincent Laurent*, venant de S. Savinien avec vin, pierres à fuſils & draperie; des Etrangers, la *Bonne Intention*, Capitaine *Thomas Brooks*, venant de Corck avec bœuf, lards, cuirs en poil, ſuif & langues; la *Bonne Eſpér.* Cap. *Gerrit Hillers Smit*, venant d'Amſterdam; le *Tiberius & Iſac*, Capitaine *Gerrit Tickes Swart*, venant de Breſt; l'*Amelin*, Capitaine *Martinus de Lange*, venant de Fecamp tous trois ſur leſt.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 4 Navires François & 6 Etrangers; ſçavoir, des François, le *Roi Negre*, Capitaine *Cazal*; l'*Africain*, Capitaine *Derud*, allant tous deux en Guinée; le *Saint Caſt*, Capit. *Lehudé*, allant à la Martinique; le *Neſtor*, Cap. *Laurent Guilloré*, allant à Marſeille avec bois d'Inde & de Sainte Marthe, rocou & ſucre brut, des Etrangers, la *Notre Dame de Begogne*, Capitaine, *Jean Ange de Muſques*, allant à Saint Sebaſtien avec fayance & maïs; la *Reine des Anges*, Capitaine *Joſeph-Antoine de la Cueſta*, allant à Bilbao avec fayance, ſucre terré, poivre, cacao & ſavon; la *Catherine Eliſabeth*, Capitaine *Paul Rooſen*, allant à Dantzick avec vin Nantois, indigo & eau-de vie; le *Jeune Jean*, Capitaine *Jean Auker*, allant à Middelbourg avec vin d'Amont & Nantois, café & ſucre terré; l'*Anne Henriette*, Capitaine *Luytien Gisbert*, allant à Hambourg avec indigo, café, ſucre brut & terré; la *Demoiſelle Judith*, Capitaine *Albert Van Brederoode*, allant à Roterdam avec ſucre brut.

DE BORDEAUX.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 10 au 24 Février 1769, il eſt entré dans ce Port 30 Navires François & 26 Etrangers; des premiers huit venoient des Colonies, ſçavoir; l'*Actif* de 150 tonneaux, Capitaine *Gellibert*, parti de Saint Domingue; le *Glaneur* de 200 tonneaux, Capitaine *Gariteau*, parti du Cap; le *Scipion* de 130 tonneaux, Capit. *Duprat*, parti des Cayes Saint Louis; la *Thetis* de 130 tonneaux, Capitaine *Criquet*, parti de la Guadeloupe; le *Prothée* de 180 tonneaux, Capitaine *Labat*, parti de la Martinique & de la Guadeloupe; le *Vaillant* de 150 tonneaux, Capitaine *Vital Ferbos*; la *Deſirée* de 200 tonneaux, Ca-

pitaine *Depit*; le *Faucon* de 160 tonneaux, Capitaine *Veillon*, partis tous trois de la Martinique, tous chargés de marchandiſes du cru des Colonies; des 22 autres Bâtimens François faiſant enſemble l'encombrement de 1006 tonneaux, 2 venoient de Morlaix, 2 de Dunkerque, 3 de Rouen, 1 des Sables d'Olonne, 1 d'Oleron, 2 de la Rochelle, 3 de Redon, 4 de Nantes, 2 de l'Orient, 1 de la Roche-Bernard & 1 de Dieppe, chargés de diverſes marchandiſes; des 26 Etrangers faiſant 2885 tonneaux, 3 venoient de Dublin, 6 de Corck, 1 de Watterford, 1 de Wibourg, 1 de Newcaſtle, 1 de Londres, 1 de Dantzick, 4 de Stetin, 1 de Konigsberg, 1 d'Amſterdam, 1 de Belfaſt, 1 de Limerick, 1 de Hambourg, 1 de Roterdam, 1 de Roſcof & 1 de Copenhague, chargés de différentes eſpèces de marchandiſes pour pluſieurs Particuliers & Négociants de Bordeaux,

Suite des Navires en coutume pour les Iſles.

Numeros 80. la *Confiance* de la Rochelle, Armateur M. *Tavernier*; 81, l'*Aimable Artibonite*, Armateur M. *Douat*, Courtier pour ces deux Navires le ſieur *Chevret*, 82, le *Duc de Duras*, Armateurs MM. *P. Nairac* & fils aîné, Courtier le ſieur *Jude*; 83; le *Lion d'Or*, Armateurs MM. *Freſcarode*, *Durand* aîné & fils, Courtier le ſieur *Delmeſtre*; 84, la *Bonne Nouvelle*, Armateurs MM. *Riſteau* pere & fils, Courtier le ſieur *Jude*; 85, la *Chaſte Marie*, Armateurs MM. *Monlun* freres, Courtier le ſieur *Chevret*; 86, le *Chevalier de Joubert*, Armateur M. *Seignoret*, Courtier le ſieur *Delmeſtre*; 87, l'*Eliſabeth*, Armateurs MM. *Frigiere*, *Barthès* & Compagnie, Courtier le ſieur *Chevret*; 88, la *Geneviève*, Armateur M. *Corbun*, Courtier le ſieur *Jude*; 89, le *Trotel*, Armateur *François Lavaud*; 90. la *Valeur*, Armateur M. *Jacob Griſelle*, Courtier pour ces deux Navires le ſieur *Chevret*, 91, le *Jeune Arnaud*, Armateur M. *Hoſten*, Courtier le ſieur *Jude*; 92, les *Trois Amis* de la Guadeloupe, Armateurs MM. *Dubergier* freres, Courtier le ſieur *Delmeſtre*; 93, l'*Aimable Julie*, Armateur M. *Caſtets*; 94, le *Diogène*, Armateurs MM. *Feger* freres; 95, le *Comte de Carné* de Saint Malo, Armateurs *MM. Joſeph Savin*, *Sudreau*, Courtier pour ces trois Navires le ſieur *Jude*.

DE MARSEILLE.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 14 au 21 Février 1769, 61 Bâtimens Franç. & 24 Etra. des premiers, le Brigantin la *Fortune*, Capitaine *Mathieu Segaud* de Marſeille, alloit à Saint Domingue & le Brigantin; la *Vierge de Grace*, Capitaine *Charles Lunel* de Marſeille, alloit à la Cayenne; les autres alloient à la Ciotat, à Toulon, à Menton, à Martigues, à Agde, à Hieres, à Sainte Marguerite, à Arles, à Port-Maurice, à Cannes, à Frejus, à Narbonne, à Cette, à Saint Nazaire, à Saint Chamas, à Nice, à Antibes, à Luan, à Gênes, en Corſe, à Cagliari, à Livourne, à Naples, à Valence, à Barcelonne, à Venaros, à Bayonne, en Morée, en Syrie, à Alexandrie, à Smyrne, en Barbarie, à Tunis, à Cadix, à Pontrieux, au Havre, à Saint Valery & à Stockholm, chargés de diverſes marchandiſes du Levant & autres.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1769.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1769.

GAZETTE *D'AGRICULTURE,*

COMMERCE,

ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1769. Du Samedi 18 Mars.

AGRICULTURE.

Prix du grain à Londres, le 3 Mars 1769.

shillings.

LE quarter de 544 liv. poids de Troye.

De Froment	30 à 38
De Drêche	21 à 25
De Seigle	20 à 21
D'Orge	14 à 18
D'Avoine	11 à 14

Le quarter du meilleur froment étant à 38 shillings, c'eſt ſur le pied de 24ᴴ 13ˢ de France le ſeptier de Paris.

EXTRAIT

DES PAPIERS ANGLOIS, *le 22 Fév. 1769.*

Lettre du ſieur Jean Reynols d'Hadisham, dans la Province de Kent, écrite au ſieur Secretaire de la Société, pour l'encouragement des Arts & de l'Agriculture.

L'accueil favorable que la Société a daigné faire à mes obſervations ſur l'Agriculture & le labourage, & le deſir que j'ai de me rendre utile au Public autant qu'il m'eſt poſſible, & d'obliger ſur-tout la Société, m'engagent à vous envoyer un moyen très-utile, & dont je fais uſage depuis long-temps, pour empêcher que le froment ne ſoit infecté de la nielle, maladie en général extrêmement préjudiciable au Propriétaire, qui rend le pain noir, & lui donne un mauvais goût.

Ma recette eſt une ſaumure qui préviendra certainement la nielle, qui rendra la ſemaille du froment, en labourant, plus aiſée & plus aſſurée qu'aucune autre méthode qui ait été pratiquée juſqu'à préſent.

On prendra une cuve avec une ouverture au fond, dans laquelle on mettra un robinet qu'on couvrira d'un bouchon de paille, ainſi qu'il ſe pratique dans les Braſſeries, afin d'empêcher que la chaux n'y paſſe; enſuite, on verſera dans la cuve environ 70 gallons d'eau, (280 pintes meſure de Paris) & on y ajoutera un boiſſeau de chaux vive; on battra bien cette eau juſqu'à ce que la chaux ſoit entierement diſſoute; on la laiſſera repoſer pendant trente heures, enſuite on la ſoutirera par l'ouverture du fond de la cuve; on aura ſoin que la liqueur ſoit bien claire, & on la verſera dans une autre cuve, cela doit rendre un muid de bonne eau de chaux; on y ajoutera enſuite quarante-deux livres de ſel qui ſe diſſoudra promptement, en le remuant un peu. Il s'en formera une ſaumure excellente pour ſaler & préparer, ſans aucun inconvénient, le froment qu'on voudra ſemer avec la charrue.

On fait tremper le froment dans cette ſaumure, dans un panier dont le fond eſt de vingt-quatre pouces de diamètre, & qui a vingt pouces de profondeur; on y verſe le froment par petite quantité, depuis 40 juſqu'à 64 pintes, en le remuant un peu; on ôte avec une paſſoire les grains qui ſurna-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

gent & dont on ne doit point ſe ſervir pour ſemer ; on leve enſuite le panier qu'on laiſſe égoutter pendant quelques minutes au-deſſus de la cuve : toute cette opération peut être faite dans une demi-heure, & le froment ſera aſſez ſalé. Après quoi, on recommence la même opération ſur le reſte. Cela étant fait, le froment ſera en état d'être ſemé au bout de vingt-quatre heures, s'il eſt néceſſaire ; mais ſi on veut ſemer en rayons, il faut le laiſſer ſe ſaler pendant deux jours ; il n'y aura même point d'inconvénient, s'il a été ſalé quatre ou cinq jours d'avance. Si les ſemences devenoient gluantes, & ſi elles s'attachoient aux trous du ſemoir, alors il faudroit mettre une plus grande quantité de chaux dans l'eau. C'eſt ici que le Laboureur doit uſer de diſcrétion, ſuivant l'exigence du cas ; car il arrive quelquefois qu'une eſpece de chaux renferme plus de qualités deſſéchantes & aſtreingentes que d'autres. Si l'on peut ſe procurer de l'eau de mer, on n'aura pas beſoin d'une ſi grande quantité de ſel : cependant il convient d'en mettre toujours un peu, ſans quoi les grains legers ne ſurnageroient point, ce qui eſt d'une plus grande conſéquence qu'on ne ſe l'imagine ; car ces grains doivent être retirés & ne ſont bons que pour la volaille, &c.

Cette méthode eſt fondée ſur l'expérience que j'en ai faite depuis trente ans, & les ſemences ayant été préparées, comme je viens de le dire, je n'ai jamais eu de froment niellé ni par les ſemailles ordinaires, ni par celles qui ſe font en rayons, & cependant ſur quantité de différens terreins ; ce qui confirme ſuffiſamment la bonté de cette pratique.

Je me flatte que la Société trouvera ce ſecret utile pour mes Compatriotes Je ſuis, &c JEAN REYNOLS.

La Société s'eſt aſſurée, par des expériences qui ont été faites, que le froment peut être ſemé deux heures après qu'il aura été mis dans la ſaumure, pourvu qu'elle ſoit aſſez forte, & qu'on ait examiné la force de l'eau de chaux.

Publiée par ordre de la Société. PIERRE TEMPLEMAN, *Secretaire.*

Nota. On a vu dans notre derniere Gazette ce que M. Wallerius penſe des immerſions en général. Parmi les inconvéniens auxquels elles donnent lieu, il obſerve que les ſemences qui ont trempé ſont expoſées à être promptement gelées, s'il ſurvient un grand froid après qu'elles ont été miſes en terre. On a dû encore remarquer ce qu'il dit de la chaux & du ſel, & qu'il paroît demander pour les immerſions un mêlange où il y ait quelques matieres graſſes que les ſels diviſeront. Mais ce n'eſt point par des diſcuſſions qu'on vient à bout de prouver un procédé d'Agriculture, c'eſt par des expériences réiterées, faites d'abord en petit, & dont on fait enſuite uſage en grand, lorſqu'on s'eſt aſſuré de la bonté du procédé. Quelques Auteurs modernes ont avancé *qu'il étoit plus utile d'écrire une immenſité de volumes, pour prouver aux hommes les grands avantages qu'ils retireroient d'une grande & bonne culture, que de leur donner des procédés d'Agriculture, parce que le Colon ſçauroit bien imaginer de lui-même les moyens de faire fructifier ſon terrein.* L'expérience nous fait voir tous les jours le contraire. Si la derniere aſſertion étoit vraie, pourquoi ſe plaint-on avec raiſon de la mauvaiſe culture qui eſt en uſage dans une infinité de cantons ? Pourquoi reproche t-on à un grand nombre de Payſans leur obſtination à conſerver leurs anciennes routines, qui font tant de tort aux récoltes ? Pourquoi voit-on l'Agriculture commencer à prendre une nouvelle face & à ſortir des ténébres depuis l'établiſſement *des Sociétés Royales d'Agriculture ?*

Ces Sociétés, pleines d'un zele qu'on ne peut trop louer, n'ont ceſſé d'inſtruire, ſoit par leurs écrits utiles, ſoit par leurs exemples, ſoit par des encouragements, & il y a tout lieu de croire qu'elles procureront enfin le plus grand bien. M. Rigault de l'Iſle, Bourgeois de Creſt en Dauphiné, a plus amélioré la culture dans ſon canton, par ſes fêtes champêtres & les prix qu'il diſtribue annuellement aux Laboureurs qui ont le mieux cultivé, que s'il eût compoſé des volumes, pour dire *que toute la richeſſe vient de la terre ; qu'il faut des avances pour entreprendre une culture ; que plus elles ſeront fortes, plus on ſera en état de faire une bonne culture ; que plus on trouvera de moyens* d'économiſer dans les frais, *ſans nuire à la bonté de la culture, plus le produit net ſera conſidé-*

rable, &c. Les Laboureurs lui auroient repliqué : *Nous ſçavons toutes ces choſes dès notre enfance ; elles ſont trop ſimples & trop naturelles, pour que nous ne les ſentions pas : ainſi tous vos écrits ne nous apprennent rien. Donnez-nous plutôt des moyens faciles & peu coûteux de bien fertiliſer nos terres, de nous mettre à l'abri des intemperies des ſaiſons, de ménager la quantité de nos ſemences, &c. Voilà les inſtructions dont nous avons beſoin; car les mauvaiſes récoltes que nous recueillons nous prouvent que notre culture n'eſt pas bonne.* Il eſt donc eſſentiel de donner de bonnes leçons d'Agriculture, d'encourager le Cultivateur par toutes ſortes de voyes, & de ſupplier très humblement le Gouvernement, qui a daigné jetter un regard favorable ſur l'Agriculture, d'achever ce que ſa bonté paternelle a déja commencé ; c'eſt-à-dire, de lever enfin tous les obſtacles qui s'oppoſent encore aux derniers progrès de l'Agriculture. Tous les beaux raiſonnements ne feront pas produire un grain d'orge ; un bon procédé peut nous occaſionner des récoltes abondantes.

Nous finiſſons cette note par informer MM. Reynols & Templeman (*a*) que depuis vingt ans M. Sarcey de Sutieres, de la Société Royale d'Agriculture de Paris, employe un *chaulage* (*b*) qui garantit (malgré les intemperies des ſaiſons) les ſemences de toutes les maladies auxquelles les bleds ſont ſujets, comme nielle, charbon, &c. Son chaulage d'eau eſt compoſé de crottes de moutons, de fientes de pigeons & de poules, de bouſe de vache, de crotin de cheval, de cendres de genievre, de genêt ou de chêne, (*c*) & de chaux. On ne laiſſe point tremper les grains dans la liqueur, qui devient très-épaiſſe, mais on la jette au contraire ſur le tas qui eſt deſtiné à être ſemé, & avec des pelles, on retourne les grains juſqu'à ce qu'ils ſoient bien enduits de cette compoſition. Tous ceux qui en font uſage, nous ont aſſuré par lettres, que depuis qu'ils s'en ſervent, leurs bleds n'ont plus été ſujets à aucune maladie, & qu'ils ont réſiſté au mauvais temps. On doit auſſi chauler les grains qu'on ſeme en Février & en Mars. On peut voir les Gazettes N°. 65 & N°. 68 de 1768, où les doſes de chaque ingrédient ſont indiquées, avec la maniere de faire ce chaulage & les grands avantages qu'il procure. (*a*) Ce chaulage eſt conforme aux principes chymiques & phyſiques de M. Wallerius, habile Chymiſte de l'Univerſité d'Upſal.

Nous comptions donner dans cette Gazette l'examen qu'il fait des propriétés de la ſuie, mais la longueur de ce morceau nous oblige de remettre cet examen à la Gazette ſuivante.

(a) *Nous prions les perſonnes qui reçoivent notre Gazette à Londres de vouloir bien communiquer cet article à M. Templeman. Son zele pour l'Agriculture le portera ſans doute à faire éprouver le chaulage indiqué, & la Société ſera en état de juger auquel des deux elle doit donner la préférence, en conſéquence des avantages qui en réſulteront.*

(b) *Ce terme eſt conſacré dans l'Agriculture, pour ſignifier une compoſition dans laquelle il entre de la chaux.*

(c) *On peut ſubſtituer à ces cendres un boiſſeau de ſuie de cheminée pour un muid d'eau.*

EXTRAIT

DES PAPIERS ANGLOIS, *du 24 Fév. 1769.*

Les François à qui une longue expérience a enfin prouvé combien il leur étoit déſavantageux de ne pas cultiver aſſez de bled pour leur conſommation intérieure, travaillent aujourd'hui très-ſérieuſement à améliorer leur Agriculture.

On peut voir dans l'*Extrait des Actes de la Société de Rouen*, inſeré depuis peu dans nos Papiers, (*b*) le nombre des Sociétés établies pour cet objet dans preſque toutes les Provinces de la France, & l'activité patriotique qu'elles ont réſolu de mettre dans

(a) *Ils conſiſtent en général à préſerver les bleds de maladies, à donner plus de force à la plante, à ménager la quantité de ſemences & même d'engrais.*

(b) *Il paroît que les Anglois ne ſont pas informés promptement de nos productions littéraires, puiſque le premier volume* des Mémoires de la Société Royale d'Agriculture de Rouen *eſt de l'année 1763, & qu'ils paroiſſent n'en avoir eu connoiſſance que depuis peu de temps.*

l'exécution du plan qu'elles ont formé.

Il paroît que les François ont réellement l'intention de défricher leurs vaſtes landes, & c'eſt une leçon pour nous bien inſtructive ; car malgré l'étendue immenſe de nos terreins cultivés en Angleterre, il en reſte encore une quantité conſidérable en friche, Les Politiques ont pour maxime qu'une Nation doit entretenir un nombre de troupes proportionné à ce que ſes voiſins peuvent mettre ſur pied Le même principe devroit avoir lieu pour les denrées de premiere néceſſité.

On a calculé que nous n'avions pas en Angleterre & dans le Pays de Galles un ſixième de terrein cultivé en bled.

On eſtime que la France contient 150 millions d'acres & dix ſept millions d'hommes, ce qui fait plus de neuf acres pour chaque individu.

En Angleterre & dans le Pays de Galles, on compte environ 42 millions d'acres, 1 million 167 mille 993 maiſons, & 6 millions d'hommes, ce qui fait préciſément ſept acres pour chacun.

En admettant la juſteſſe de ces calcu's, nous l'emportons il eſt vrai pour le nombre des Habitans ; mais ſi, ſans porter nos vues hors de notre Pays, nous comparons une contrée avec l'autre, il paroîtra que dans quelques-unes, même en accordant beaucoup de terrein pour les landes abſolument ſtériles, les forêts, les marais, &c. il doit reſter encore bien de la place, qui pourroit être occupée par une quantité prodigieuſe de Sujets. Une juſte diſtribution d'Habitans a toujours été regardée comme ce qui contribue le plus à l'opulence d'une Nation. Voici des vérités qui nous feront juger combien nous manquons de ce côté-là. Le Comté de Rutland ne fournit pas tout-à-fait trois acres & demi à chaque maiſon. Quatorze Comtés ont de 20 à 30 acres pour chaque maiſon ; treize autres en ont de 30 à 40 ; cinq en ont de 40 à 50 ; trois en ont de 50 à 60 ; un en a 70 ; un en a 78 ; un en a 90, & les douze Comtés de Galles en ont 82.

Le Comté *de Middleſex* & celui *de Juvrey* ne ſont point portés dans le compte ; la Ville immenſe de Londres & le Bourg de Southwark étant trop immenſes.

A préſent, en ſuppoſant que le Comté de Rutland fourniſſe aſſez de ſubſiſtance pour ſes habitans, ne doit-il pas reſter dans quelques autres Comtés une quantité prodigieuſe de terrein en parties inutiles ?

On ne ſe flatte pas que de pareils objets puiſſent être pris en conſidération par le Gouvernement ; car depuis quelque temps on en a mis ſous ſes yeux bien d'autres de de la même importance, ſans qu'il ait paru y donner la plus légere attention.

Grains et Farines a Paris.

Etat des differens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Samedi 4 juſqu'au Mercredi 8 Mars 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 49 muids 6 ſept. de froment, 1 muid 6 ſeptiers de méteil, 6 muids 11 ſeptiers de ſeigle, & 272 muids 2 ſeptiers de farines ; il reſtoit de l'autre marché 125 muids de froment, 25 muids 2 ſeptiers de ſeigle, & 868 muids 2 ſeptiers de farines, ce qui a fait 174 muids 6 ſeptiers de froment, 1 muid 6 ſeptiers de méteil, 32 muids 1 ſeptier de ſeigle, & 1140 muids 4 ſeptiers de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 76 muids 2 ſeptiers de froment ; il reſtoit du marché précédent 210 muids 11 ſeptiers, ce qui a fait 287 muids 1 ſeptier.

Le Mercredi 8 Mars, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1635 muids 6 ſeptiers tant froment que méteil, ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 379 muids 10 ſeptiers ; de ſorte qu'il en eſt reſté 1255 muids 8 ſeptiers.

Le froment a été vendu à la Halle de 24 à 30 ℔ 10 ß ; le méteil, 21 ℔ ; le ſeigle, de 18 à 20 ℔ ; le froment a été vendu à la Grêve, de 22 à 33 ℔ *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 1 ℔ 16 ß 9 ₰ à 2 ℔ 14 ß 3 ₰ le *boiſſeau* ; les farines de remoulage, de 1 ℔ 8 ß 3 ₰ à 2 ℔ 18 ß 3 ₰ auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 3 ß 6 ₰ à 3 ß 7 ₰ ½ la *liv.* idem de Paris, idem ; pain bis blanc de Goneſſe, de 3 à 3 ß 3 ₰ ; id. de Paris, de 3 ß 3 ₰ à 3 ß 6 ₰ ; pain bis clair, de 3 ß à 3 ß 3 ₰ ; pain bis de Paris, de 2 ß 9 ₰ à 3 ß.